



La vie de notre commune

janvier 2022



**Bonne et heureuse année
2022 !**

Chers habitants,

En ce mois de janvier, nous avons clôturé une année 2021 qui fut une nouvelle fois bousculée par les différentes contraintes liées à la crise sanitaire.

Au nom du conseil municipal, des employés communaux, en mon nom personnel, je présente à tous, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, que 2022 améliore la vie de chacune et chacun d'entre vous, meilleurs vœux à l'ensemble des organismes, associations, entreprises, commerces qui participent au dynamisme et à la vitalité de notre territoire. Oublions un instant cette affreuse pandémie de Covid-19, qui finira bien par s'essouffler.

2022 est une année décisive, nous allons suivre l'épisode politique qui tous les cinq ans confie à la droite ou à la gauche ou aux deux, la destinée de la France ; en effet les citoyens auront à élire le président de la république (10 et 24 avril) et les députés (12 et 19 juin) alors qu'il n'est rien de plus sacré en démocratie que la possibilité d'un choix raisonné par l'expression du suffrage, la campagne en ses prémices s'engage sous les pires auspices. On flatte les instincts plutôt que d'exposer des idées, aux arguments on préfère les anathèmes.

Ces élections ne seront pas seulement l'affaire des dirigeants politiques, mais aussi celle de la société civile, intellectuelle et militante, dans tous les cas, et quelles que soient les réponses données, de droite ou de gauche il s'agit de créer une nouvelle république égalitaire et solidaire pour tous, en ayant toujours à l'esprit qu'il n'y a pas d'abstention utile, ceux qui ne votent pas ne sont pas entendus. Les citoyens doivent s'emparer du champ politique. Trois observations :

1. L'élection présidentielle est d'abord l'évaluation d'un bilan. La France est-elle plus forte qu'il y a cinq ans ?

2. La France et l'Europe sont confrontées à des crises multiples, économiques, sanitaires, climatiques.

3. Le choix du chef de l'Etat et d'une politique pour cinq ans doit articuler le quotidien et le futur, le national et le global.

La campagne électorale sera atypique sur fond de crise sanitaire économique, sociale, européenne, dette.....

Je souhaite revenir sur quelques actions importantes communales en cours ou achevées :

Les travaux d'adduction d'eau des quartiers, les Fiagoux, les Mazes, Les Coufours ainsi que la télégestion des réseaux sont terminés. La réfection des chaussées également.

La construction du city stade, en lieu et place du terrain multisports vétuste va se réaliser cette année, les premières subventions ont été accordées.

Je remercie l'ensemble du personnel communal pour leur assiduité, j'associe à ces remerciements les enseignants de notre école publique et les membres des diverses associations pradoises qui participent à la vie de notre village.

Bienvenue aux nouveaux habitants, la commune vous accueille avec toutes ses associations ainsi que vos enfants à l'école publique du village.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous renouvelle tous mes vœux de belle et heureuse année 2022, une année combative placée sous le signe du progrès et de l'espérance.

Bonne lecture



Infos Pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Le matin
de 8h30 à 12h00
Lundi et vendredi

L'après midi
de 13h30 à 17h00
lundi, mardi,
mercredi, jeudi,
vendredi



04.75.38.03.11

prades.mairie@
wanadoo.fr

www.
Pradesardeche.fr

Jérôme DALVERNY
Maire et Conseiller départemental

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

EMPRUNT SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 250 000.00 euros destiné à financer les travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable.

CONVENTION POUR L'ACHAT EN GROS D'EAU POTABLE A USAGE DOMESTIQUE PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDECHE A LA COMMUNE DE PRADES POUR LE QUARTIER SALINDRE DE LA COMMUNE DE LABEGUDE ET POUR LE QUARTIER DE PONT DE LA VIGNE DE LA COMMUNE DE PRADES

L'alimentation en eau potable sur les communes de Labégude et Fabras est distribuée et gérée par le syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche. Le syndicat a une difficulté d'approvisionnement en eau potable à usage domestique de secteurs isolés ou difficilement raccordable sur leurs réseaux pour des raisons techniques, économiques ou financières.

Actuellement le quartier de Salindre (Labégude) et le quartier de Pont de la Vigne (Fabras) est desservi avec le réseau d'eau potable de notre collectivité ; il y a donc lieu d'engager des démarches administratives afin de régulariser juridiquement la situation et de signer une convention avec le syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche.

TARIF DE LA CANTINE

Monsieur Benoit COURT du restaurant « Aux Vieux Arceaux », fournisseur des repas de la cantine scolaire a informé la Mairie le 2 septembre 2021, que le prix du repas à partir du 1^{er} septembre 2021 reste inchangé à savoir 3.78 euros.

PROJET DE CREATION D'UN CAFE SOCIAL

Le Maire présente le projet de l'association Déambull de Jaujac de créer un « café associatif » au Village de Prades. Le café associatif sera un lieu d'activité économique sociale et solidaire, création d'une économie équitable pour un développement durable du territoire, raccourcir le circuit entre producteurs et consommateurs, travailler avec des acteurs locaux, mise en place des partenariats, échanges et développements avec habitants, associations municipalité ainsi que la création d'une petite restauration.

QUESTIONS DIVERSES

- Discussion sur divers points concernant la Route Départementale 19.
- Le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier pour l'acquisition d'un chemin rural jouxtant sa propriété. Après discussion, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche du 19 juillet 2021 concernant la conformité annuelle du système d'assainissement Prades/Lalevade. Une réunion de travail aura lieu le 16 septembre afin de faire réaliser un diagnostic de réseau afin de réduire les eaux parasites et pluviales.
- Suite aux orages et vents cycloniques du 20 juin 2021, des courriers ont été adressés à des habitants pour dégager des chemins ruraux, des ruisseaux ou les berges du Salyndre.
- Pendant la saison estivale des problèmes de voisinage, bruit, etc... ont été signalés en mairie.

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

PROROGATION CREDIT RELAIS DE 90 000 EUROS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 9 décembre 2020 concernant un crédit relais pour un montant de 149 000.00 euros pour une durée de 18 mois. Compte tenu du retard de versement de subvention, il y a lieu de rembourser sur le budget 2021 simplement une partie du prêt relais, soit 59 000 euros et de signer auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE, une prorogation du crédit relais jusqu'au 10/12/2022 pour un montant de 90 000.00 euros.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 01 - BUDGET GENERAL 2021

D165 : Dépôts et cautionnements reçus + 389

R165 : Dépôts et cautionnements reçus + 389

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal est favorable à une extension de réseau électrique sur la parcelle B 242 pour le PC00718221D0011. Le coût total de l'opération est de 18 846.80 euros TTC. La part de la Commune sera de 3 612.30 euros payable au Syndicat Départemental d'Énergie.

SECURITE ET ABORDS R19

Un radar pédagogique « test » va être installé sur la RD19, entrée agglomération dans le sens Jaujac/Prades à Champgontier pour une durée de 20 jours en « espion » et 20 jours en « affichage ».

Une surlargeur vélo (bande de rive) a été tracée sur la R19 hors agglomération

Concernant l'encombrement des trottoirs « quartier Champgontier » un courrier sera adressé aux riverains afin de les obliger à libérer l'espace public.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux de réfection du réseau adduction eau potable « Les Fiagoux » sont terminés.

La télégestion pour la gestion du réseau d'eau est en cours d'installation.

Les travaux de réfection de voirie vont débuter le 28 octobre 2021.

EPISODE CEVENOL DU 03 OCTOBRE 2021

Les pompiers sont intervenus dans quatre habitations sur la commune.

Divers entretiens de voirie ont dû être effectués, des arbres dans le Salyndre doivent être évacués.

QUESTIONS DIVERSES

- Un hommage à Samuel Paty a eu lieu dans les écoles de Prades le Vendredi 14 octobre 2021 en présence du * * directeur académique et de son adjoint.
- Affaire Ruppet – Dossier passé en appel le 7 octobre 2021 – délibéré en cours.

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE EN TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE) :

Le Conseil Municipal décide l'attribution à effet au 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble du personnel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises et complément indemnitaire par l'autorité territoriale et cela par arrêté individuel.

DECISIONS MODIFICATIVES

N° 02 - BUDGET GENERAL 2021

D1641 : Emprunts en euros + 1 000.00

D2315 : Immos en cours - 1 000.00

N° 01 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2021

D1641 : Emprunts en euros + 3 000.00

D2158 : Autre - 3 000.00

D66111 : Emprunts en euros + 2 000.00

R704 : Travaux + 1 000.00

N° 03 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2021

D635 : Autres impôts - 100.00

D66111 : Intérêts + 100.00

NOTIFICATION D'UN ARRET PAR LA COUR D'APPEL DE LYON (Ruppet épouse Léon)

Le Maire donne lecture de l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 4 Novembre 2021.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

CARTE FNAC :

le conseil municipal valide la proposition de la commission action sociale concernant la distribution « d'une carte FNAC » aux enfants scolarisés à l'école de Prades (maternelle et primaire), d'une valeur de 15 euros.

REPAS pour personnes de 72 ans à 74 ans - REPAS OU COLIS OU BON D'ACHAT pour personnes à partir de 75 ans :

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission action sociale concernant « les repas pour personnes de 72 ans à 74 ans – les repas ou colis ou bon d'achat pour personnes à partir de 75 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 21 juin 2021, n'a pas été retenue.

Les sinistrés dont les biens ont été endommagés par les vents violents qui ont frappé la commune sont susceptibles d'être indemnisés au titre de la tempête-neige-grêle prévue par tous les contrats d'assurance de biens

- L'enquête concernant le PLUI a débuté le Lundi 15 novembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021 inclus.
- Un radar pédagogique « test » a été installé sur la RD19, entrée agglomération dans le sens Jaujac/Prades à Champgontier pour une durée de 20 jours en « espion » et 20 jours en « affichage ».
- Concernant l'encombrement des trottoirs « quartier Champgontier » un courrier a été adressé aux riverains afin de les obliger à libérer l'espace public.
- Les travaux de réfection de voirie vont être terminés fin de semaine 47.
- Résidence de la Compagnie Format à la salle des fêtes – sortie de résidence Jeudi 25 Novembre 2021 à 19 heures

Intervention de Madame Ladet concernant le dossier de la cour d'appel de Lyon (Ruppet épouse Léon).

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

DECISIONS MODIFICATIVES

N° 03 - BUDGET GENERAL 2021

D1641 : Emprunts en euros	+ 400.00 euros
D2315 : Immos en cours	- 400.00 euros
D21534 041 : Réseau Electrique	- 39 413.24 euros
R21532 041 : Réseau	+ 39 413.24 euros

N° 04 - BUDGET SERVICE DES EAUX 2021

D203 : Frais études	+ 700.00 euros
D2315 : Instal., mat	- 700.00 euros

CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

(DOSSIER 21/0159 PRADES LOT N09 FIAB RN 102 poste LES TANNINS)

Le conseil municipal signe avec le Syndicat Départemental d'Energie une convention d'organisation temporaire de la maitrise d'ouvrage, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux « FIAB – RN 102 poste LES TANNINS » .

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ISSUS D'OPERATIONS REALISEES SUR LES PATRIMOINES DES COLLECTIVITES.

Le conseil Municipal décide de signer une convention afin de déléguer le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au Syndicat Départemental d'Energie pour les dossiers que la commune souhaite valoriser.

SORTIES SCOLAIRES 2021/2022 :

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal du budget des projets des classes – école de Prades année scolaire 2021/2022, il a été décidé de prendre charge une partie des dépenses concernant les sorties pour un budget maximum de 3000 euros, le reste soit 5000 euros, sera pris en charge par l'Amicale Laïque de Prades.

AFFAIRES SOCIALES

Le Maire pour information donne lecture de deux mails de Madame Abrines, Assistante sociale à Vals les Bains, demandant des aides financières à la commune pour deux familles.

DEMANDE ACCES INTERNET « CLUB AMITIE PRADOIS »

Le Maire donne lecture du courrier du 7 octobre 2021 du Président du « Club Amitié Pradois » sollicitant la mise en place d'une ligne internet dans la salle du club, à côté de la cantine.

Diverses possibilités sont proposées : partage connexion, aller dans locaux de la mairie.

Le Maire et les adjoints prendront contact avec le Président afin de trouver une solution.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le logement au-dessus de l'école est loué à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Le repas du 7 décembre 2021 a été annulé pour raison risque sanitaire.
- Le spectacle de Noël pour les enfants de l'école est reporté, un goûter leur sera distribué individuellement.
- Compte rendu de la mise en place du radar pédagogique « test » sur la RD19, entrée agglomération dans le sens Jaujac/Prades à Champgontier pour une durée de 20 jours en « espion » et 20 jours en « affichage ».
- Les agents de la commune ont dû intervenir pour deux fuites d'eau assez importantes sur le réseau d'eau sur la route du Vernet, un des derniers réseaux restants à réhabiliter.

Les pages que vous venez de lire représentent un résumé des délibérations du Conseil Municipal. Le registre avec les délibérations complètes et détaillées est à la disposition du public, au secrétariat de Mairie où toute personne peut en prendre connaissance

Retrouvez toute l'actu en images et plus d'infos encore sur notre site : www.pradesardeche.fr

Permanences de l'assistante sociale

Mme Rachel ABRINES, assistante sociale pour notre secteur Lalevade-Prades propose une permanence d'une demi-journée par semaine en mairie de Lalevade d'Ardèche.

Pour obtenir un rendez-vous, veuillez appeler le CMS de Vals les Bains au 04.75.87.83.00

PLATEFORME ACCUEIL VEGETAUX ET DEBLAIS DE PRADES

Ouvert mardi et vendredi après midi de 14 h à 16h30
Service non assuré en cas d'intempéries (pluie, neige)
Les déchets professionnels ne sont pas acceptés ;

Déchets acceptés : végétaux, gravats, placo plâtre et nouveauté : cartons (vidés, pliés déchirés)

Ligne de bus Prades > Aubenas : ouverte à tous

En période scolaire, le bus (ramassage des écoliers et particuliers) circule du lundi au vendredi sur la commune de Prades aux horaires suivants :

Départ Champgontier 07: 10	départ Champgontier 13 : 31
Départ Brugeon 07: 12	départ Brugeon 13 : 33
Départ le pont 07: 14	départ le pont 13 : 34
Départ le village 07: 15	départ le village 13 : 36
Départ Fabrias 07: 18	départ Fabrias 13 : 38
Arrivée place de la paix à Aubenas 07 : 30	arrivée place de la paix à Aubenas 13: 50

Hors période scolaire, le bus circule uniquement le mercredi après midi

Ligne de bus Aubenas < Prades : ouverte à tous

En période scolaire, du lundi au vendredi départ place de la paix à Aubenas : 12 :15 , 17:15 ou (18:05 sauf le mercredi)

Hors période scolaire, départ place de la paix à Aubenas uniquement le mercredi à 17 :15

Horaires disponibles en mairie

Consultations gratuites avocat : (Point d'accès au droit)

Pour vous aider à connaître vos droits et les moyens de les faire valoir, pour vous informer sur vos premières démarches ou vous orienter vers le Conseil ou le spécialiste le plus adapté à votre situation, l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ardèche vous propose des consultations juridiques gratuites.

Ces consultations abordent toutes les disciplines du droit (travail, famille, crédit, logement, consommation, administratif, civil ou pénal...).

Pour prendre rendez-vous : Appeler le CDAC (Conseil départemental d'accès au droit) à Privas au 04.75.66.40.28.

Les consultations (d'une durée de 15mns) se déroulent tous les 1^{ers} mardis du mois de 14 h à 17 h.

Lors de la prise de rendez-vous, préciser la commune (Aubenas, Le Teil, Privas, Annonay) dans laquelle vous souhaitez obtenir le rdv.

La mairie de Prades est en ligne ! Les codes QR sont lus à partir d'un Smartphone, une application gratuite doit-être téléchargée puis installée sur le Smartphone, il suffit ensuite de prendre en photo le code pour visualiser son contenu.



INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHEQUE :

Christine et Jeannette bénévoles et animatrices de la bibliothèque vous accueillent le mercredi de 14 h à 15 h et le samedi de 10 h à 11 h.



SERVICE NATIONAL (recensement) :

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès le jour de leurs 16 ans en se présentant en Mairie, munis de leur pièce d'identité (ou de tout document prouvant la nationalité française), du livret de famille. La démarche peut être effectuée par le représentant légal du mineur.

Cette démarche obligatoire permet :

- d'obtenir l'attestation de recensement indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, permis de conduire,)
- d'être automatiquement inscrit sur la liste électorale.

LISTE ELECTORALE : Inscription sur les listes électorales : Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales, en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à votre nom.

CARTE D'IDENTITE, PASSEPORT :

Les demandes de carte d'identité et de passeport se font dans les communes dites « station », les plus proches étant Thueyts, Vals les bains, Aubenas, (il faut prendre rendez-vous).

DECLARATION DES MEUBLES DE TOURISME EN MAIRIE :

Il est rappelé qu'il est obligatoire de déclarer en mairie la location d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non.

CENTRE AERE :

Le centre aéré intercommunal situé à Fabras est ouvert pendant les vacances scolaires, et tous les mercredis.

Renseignements et tarifs au 04.75.37.30.12 ou au 04.75.89.01.48 (siège de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » à Thueyts les lundi, mardi et jeudi).

CRECHE :

La crèche intercommunale « Les Mistouflets » située 64, rue des écoles à Lalevade accueille les enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Téléphone pour renseignements et inscriptions : 04.75.87.55.74 (de 10h à 12h du lundi au vendredi).

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES : commune de PRADES

COSKUN Sarah	2, rue des écoles	06 65 48 90 98	4 enfants
DELLA VITTORIA Laure	570, chemin du Fulachier	06 40 40 54 84	4 enfants
BERTRAND MARCON Maryline	75, Impasse du Courtiol	06 18 91 55 78	4 enfants
VENTALON Martine	55 ch du Bois la Peyre	04 75 94 19 44	4 enfants
VOLLE Emilie	387, ch du Bois de Prades	04 75 38 05 81	4 enfants



Liste des assistantes maternelles agréées sur tout le territoire de la communauté Ardèche des Sources et Volcans à demander auprès du RAM (relais assistantes maternelles) à l'adresse suivante : ram@ardechedessourcesetvolcans.com

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Les tournées OM ont lieu tous les **mercredis de l'année**. Les tournées du Tri sélectif, le mardi **des semaines paires**.

A côté des ateliers municipaux vous disposez de conteneurs destinés à la collecte des papiers, journaux, magazines, verres, piles usagées, vêtements.

La déchetterie intercommunale du SIDOMSA à Labégude, plate-forme de la gare, est à votre disposition du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Pour toute annonce dans le Dauphiné libéré : événements, naissances, mariages, manifestations, rencontres associatives ..., vous pouvez contacter notre correspondante Marie-Hélène HENNACHE: 06.84.10.87.72 ou par mail : marie.hennache@gmail.com

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

Quelques règles sur le débroussaillage obligatoire en Ardèche

En zone non urbaine, vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation, même au-delà de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler.

Vous devez également débroussailler sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre des chemins privés desservant votre habitation.

En zone urbaine, vous devez débroussailler la totalité des terrains vous appartenant y compris en l'absence de bâtiment ou d'installation.

Un élagage des arbres doit également être réalisé.

Personne soumise à l'obligation de débroussailler

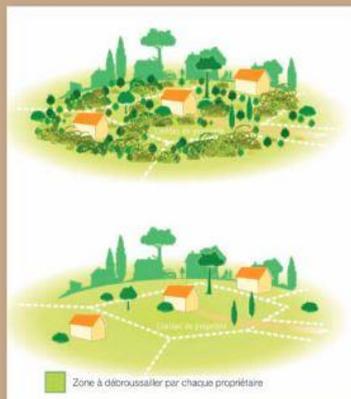
Le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire du bâtiment ou de l'installation (article L.134.8 du Code Forestier). Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussaillage est transférée à sa charge (article L.131-12 du Code Forestier).

La documentation

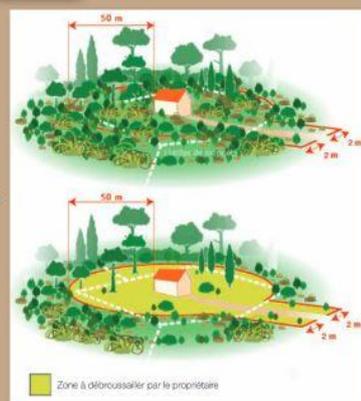
Pour plus de renseignements :

- Guide "Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche" disponible en Mairie.
- Site internet : <http://www.ardeche.gouv.fr/>

Pour vous guider, quelques schémas...



En zone urbaine



En zone non urbaine

Débroussailler à temps...



Débroussailler avant !



Quand débroussailler ?

Le débroussaillage doit être effectif tout au long de l'année.

Les travaux d'élagage et de débroussaillage importants doivent préférentiellement être réalisés pendant l'hiver ou en début de printemps.

Les travaux d'entretien de ce débroussaillage doivent avoir lieu tout au long de l'année de manière à maîtriser en permanence la repousse des végétaux indésirables.

Les travaux de débroussaillage doivent impérativement être **terminés avant le début de l'été.**

Décorations réalisées par les jeunes conseillers municipaux à l'occasion des fêtes de fin d'année



Aménagement du nouveau sentier de randonnée

La municipalité de Prades a ouvert en 2021 un nouveau sentier de randonnée ; Venez prendre un grand bol d'air et découvrir les hameaux de Prades à travers un sentier vallonné et pittoresque !

Sentier du tour des hameaux de Prades

Durée :	3h50	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.44km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	307m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	308m	Région :	Massif central
Point haut :	412m	Commune :	Prades (07380)
Point bas :	271m		



Randonnée n°17641414

Description

Se garer sur la place du village de Prades.

Balisage Bleu et Jaune/Blanc

(D/A) Rejoindre l'église et prendre le chemin à droite. Rejoindre la route, la suivre à la descente, tout droit, jusqu'au pont. Avant celui-ci, virer sur le sentier à gauche et le suivre jusqu'à la route goudronnée. Continuer à droite jusqu'au croisement suivant.

- (1)** Prendre à gauche, à angle aigu, direction la Roche/ Bois de Prades. Suivre le bitume en montée puis en crête jusqu'à un virage à 90° à droite.
- (2)** Quitter la route et continuer tout droit sur un chemin quasiment rectiligne et atteindre une patte d'oie au Pont de Sausse.
- (3)** Prendre à droite et laisser le balisage Jaune et Blanc partir à gauche. Quelques mètres plus loin, ne pas obliquer à gauche et préférer le sentier de droite. Continuer tout droit jusqu'à la route. Partir à droite en descente et rejoindre un carrefour à proximité d'un pont. Prendre à gauche pour traverser celui-ci et atteindre une bifurcation en T.
- (4)** Effectuer un droite-gauche et suivre le chemin qui longe le cours d'eau à main droite, direction la Pialade. Prolonger ensuite sur un sentier en sous-bois et atteindre la maison du lieu-dit Crouzon.
- (5)** La contourner par la droite puis prendre le sentier en face. À la route, poursuivre à gauche sur 200 m jusqu'au prochain croisement.
- (6)** Continuer à gauche (balisage Jaune et Blanc), ignorer à droite la voie d'accès aux Clozades, passer sous une ligne électrique et traverser une zone résidentielle dans une zone boisée. Repérer à sa sortie un départ de chemin herbeux à droite. Celui-ci se situe juste avant et en face d'un petit bâtiment en béton au pied de deux poteaux en ciment, dont un qui supporte trois départs de lignes électriques moyenne tension.
- (7)** Suivre celui-ci jusqu'à une route. Partir à gauche, passer le lieu-dit Béraud et traverser un ruisseau sur un pont. Peu après, ignorer un départ grim pant à droite puis faire une cinquantaine de mètres. Trouver sur la droite le départ d'un chemin à l'entrée de la courbe à gauche de la route, à la pointe d'un bosquet d'arbres.

Suivre ce chemin et arrivé en haut de la côte, à l'angle de la cabane des chasseurs, effectuer quelques mètres à gauche puis prendre, à angle aigu, le chemin à droite. Traverser le fond d'un petit vallon à travers les prairies et rejoindre le Pont de Sausse.

(3) Ignorer l'itinéraire emprunté à l'aller et partir sur le chemin à droite. Passer sur le pont et monter jusqu'à la D 323 en suivant plus ou moins un ruisseau à main gauche. Ignorer le pont à gauche et continuer en face jusqu'à une passerelle en bois. Franchir celle-ci et monter au hameau du Fulachier sur sa bosse.

(8) Prendre à gauche et descendre à travers pré jusqu'à la D 323 (**bien refermer les clôtures**).

Poursuivre à droite, passer sur un ruisseau et rejoindre le départ du Chemin des Peyrouses à droite dans la courbe à gauche de la route. Le suivre, longer des maisons à main droite puis prolonger sur un sentier quasiment en ligne droite. Traverser un ruisseau et atteindre une route (Chemin de Brousse). La suivre à droite jusqu'au virage en épingle à droite.

(9) Prendre le sentier à gauche (**bien refermer les clôtures**). En arrivant sur la crête, croiser le Chemin Ferré : à droite, direction les Crêtes et Montferrou, à gauche, direction le village de Prades, environ 30 min). Poursuivre en face, direction les Fiagoux.

Arrivé sur la D 223, prendre à droite, direction les Coufours. À la patte d'oie, obliquer deux fois à gauche, Chemin des Coufours. Faire une cinquantaine de mètre et atteindre un croisement.

(10) Laisser le hameau des Coufours à gauche et suivre la route en face. Prolonger ensuite sur un sentier qui suit globalement la partie sommitale de l'épaule et rejoindre le bitume au niveau du Ruisseau du Salyndre.

(11) Partir à gauche en montée et continuer tout droit jusqu'à la place du village de Prades **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Place du village de Prades**
N 44.63849° / E 4.31633° - alt. 320m - km 0
- 1 Bifurcation, à gauche**
N 44.63761° / E 4.30975° - alt. 296m - km 1.24
 - 2 Chemin en face**
N 44.63329° / E 4.30751° - alt. 337m - km 1.86
 - 3 Pont de Sausse**
N 44.6312° / E 4.30658° - alt. 343m - km 2.11
 - 4 Bifurcation en T, droite-gauche**
N 44.63423° / E 4.29643° - alt. 305m - km 3.07
 - 5 Crouzon**
N 44.6302° / E 4.29132° - alt. 362m - km 3.73
 - 6 Croisement, à gauche**
N 44.62808° / E 4.29252° - alt. 384m - km 4.01
 - 7 Chemin à droite**
N 44.63251° / E 4.29741° - alt. 324m - km 4.75
 - 8 Fulachier**
N 44.62937° / E 4.31156° - alt. 387m - km 6.58
 - 9 Sentier à gauche**
N 44.63201° / E 4.31808° - alt. 371m - km 7.48
 - 10 Coufours**
N 44.63485° / E 4.32854° - alt. 408m - km 8.49
 - 11 Ruisseau du Salyndre**
N 44.64273° / E 4.32149° - alt. 271m - km 9.77
- D/A Place du village de Prades**
N 44.63864° / E 4.31624° - alt. 320m - km 10.44

PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES



La permanence des soins ambulatoires (PDSA) sur le territoire Ardèche des Sources et Volcans (CDC ASV)

Il existe depuis toujours sur notre communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans une PDSA.

La **permanence des soins** ambulatoires (PDSA) a pour objectif de répondre aux besoins de **soins** non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux. Elle est assurée sur notre territoire par neuf médecins (Jaujac, Meyras et Montpezat sous Bauzon).

En cas d'urgence, quelle qu'elle soit (vitale ou non) en semaine à partir de 20h ou le week-end à partir du samedi midi : **Il faut appeler le 15.**

En fonction des symptômes présentés au régulateur, trois situations sont possibles selon la gravité :

- Délivrance d'un conseil oral
- Mise en relation avec le médecin de garde du secteur (énoncés ci-dessus) en vue d'une consultation
- Orientation directement vers les urgences (en envoyant les pompiers ou une ambulance si la situation l'exige)

De plus, 7 des 9 médecins sont **médecins correspondant SAMU**, c'est à dire formés et équipés pour intervenir sur les urgences graves (nécessitant un SMUR).

Concernant le samedi matin, une rotation des médecins existe pour l'accueil des urgences sur le Pôle de santé des Hautes Vallées d'Ardèche (Meyras et Jaujac), le médecin de Montpezat consulte.

Pour gagner du temps, il est par conséquent inutile de se rendre directement au service d'accueil des urgences d'Aubenas ou à la maison médicale de garde. Le service est assuré dans la mesure du possible en local.

Dr François BOUGEARD pour le Pôle de Santé des Hautes Vallées d'Ardèche.

Bonne Année

Commémoration du 11 novembre :

A Prades, ce jeudi 11 novembre, la population pradoise, le corps des sapeurs-pompiers de Lalevade-d'Ardèche/Prades et des représentants des anciens combattants se sont recueillis pour la cérémonie du souvenir de la guerre de 14/18. Après la lecture par le maire Jérôme Dalverny, de la lettre du secrétaire d'État, les enfants du conseil municipal des jeunes ont déposé une gerbe au monument aux morts. Ils ont lu l'état civil de quelques soldats de Prades morts pour la France. États civils dont ils avaient fait les recherches sur les fiches militaires lors de leur dernier conseil municipal.

La cérémonie s'est achevée par un verre de l'amitié, offert par la municipalité, au bar de la place.



Départ à la retraite :

" Un après le départ en retraite de Dominique VIDIL, c'est au tour de Dominique ROLAND de faire valoir au 1er octobre ses droits à une retraite bien méritée ;

Après sept ans d'armée, Dominique a effectué 33 ans de bons et loyaux services au sein de la commune de Prades ; C'est dans la salle polyvalente que Jérôme DALVERNY, maire accompagné du personnel communal, des adjoints, de conseillers municipaux a organisé une réception.

Après un discours du maire, c'est avec beaucoup d'émotion que Dominique ROLAND a pris lui aussi la parole pour évoquer son parcours professionnel dans la commune et remercié la municipalité. Après la remise de cadeaux, la réunion s'est achevée autour d'une collation et du verre de l'amitié."



Visite de Dolmens et Patrimoine de Labeaume à la mine de Champgontier le 21 septembre

Cette association propose régulièrement à ses adhérents des sorties dans la région dans une perspective culturelle : paléontologie, histoire, géologie, archéologie, architecture et patrimoine rural. C'est ainsi qu'un groupe de 25 personnes est venu de Labeaume visiter le carreau de la mine de Champgontier le 21 septembre.

C'est l'ouvrage *Les Mines de Prades récemment* publié par Mémoire d'Ardèche et Temps Présent qui les a incités à s'intéresser à notre petit pays.

Ce livre porte en sous-titre, à bon droit, « Deux siècles d'Histoire de la Cévenne ardéchoise ». En effet, ce n'est pas seulement de l'histoire des puits de mine de Prades et de Lalevade dont il s'agit, ce n'est pas seulement de la succession des événements heureux ou malheureux survenus dans notre bassin minier qui ont donné la trame de l'ouvrage, c'est aussi une évocation précise de la vie de nos prédécesseurs sur ces deux siècles passés qui nous est offerte... Des pages sur l'histoire industrielle de l'Ardèche, une histoire trop méconnue !



Halloween à la Bibliothèque de Prades:

Jeudi 28 octobre, c'était la fête des sorcières à la bibliothèque de Prades ;

Sarabidouille la sorcière a accueilli dans son antre une dizaine d'enfants ; après leur avoir lu un album et fabriqué sa potion magique, Sarabidouille la sorcière a invité les enfants à réaliser une décoration d'Halloween : une sorcière chevauchant son balai ou une araignée noire...

Les enfants se sont régalingés de ce bon moment et sont repartis enchantés avec leur décoration et des friandises !

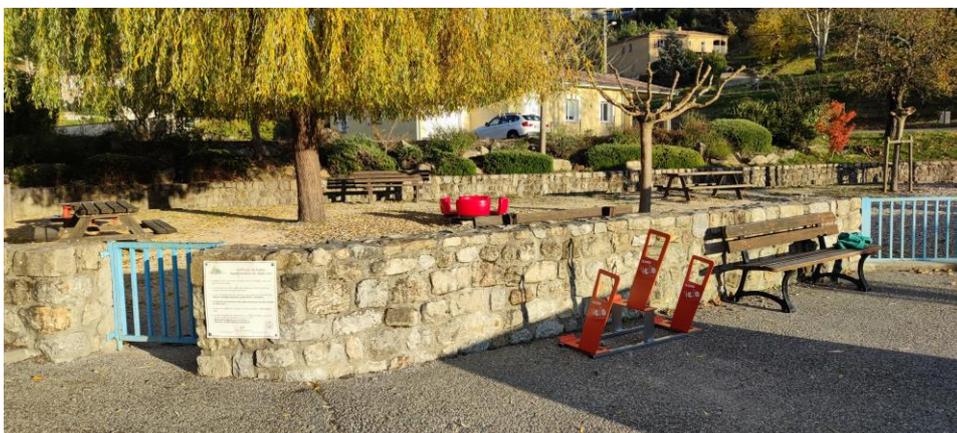


Des abris vélo à Prades :

Pour la troisième année consécutive, le Département de l'Ardèche a lancé un dispositif d'aide financière pour la mise à disposition de mobilier de vélo à destination des collectivités afin de faciliter et sécuriser les stationnements.

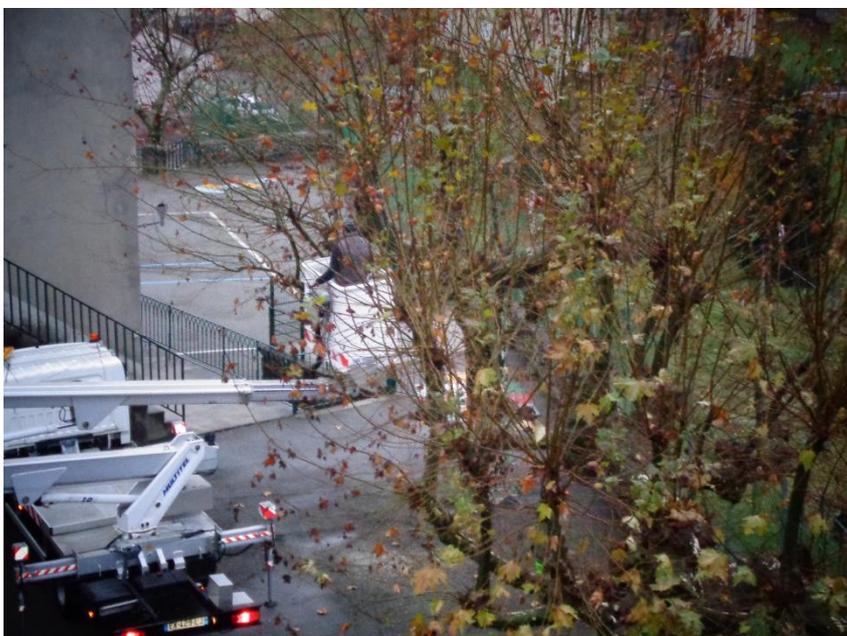
Cette année la commune de Prades a été retenue pour l'attribution d'un mobilier vélo, avec 2 abris et ainsi que des racks ;

un abri vélo Amboise a été installé à proximité de l'école ainsi que des racks et un deuxième abri châtaigne a été installé sur la place publique.



Les services techniques :

Ils réparent les fuites dans les canalisations, nettoient les bassins de captage d'eau, ils élaguent, ils aménagent les carrefours ... Cette énumération verbale illustre parfaitement le quotidien de nos agents techniques qui, au service de la collectivité et par tous les temps, sont occupés dans les rues ou dans les bâtiments communaux.





Réservoir Laulagnet vide après travaux



Bonne Année

Conseil municipal des jeunes à Prades :

Après avoir fait une pause cet été, le conseil municipal des jeunes a repris ses réunions en septembre.

Afin de préparer la commémoration de l'armistice, les jeunes ont travaillé sur la guerre de 14/18.

Chaque jeune a étudié la fiche militaire d'un soldat de Prades.

Ils ont découvert la vie de ces soldats : âge, métier, lieu des batailles...

A partir de cette fiche, ils ont établi l'état civil du soldat qu'ils ont lu lors de la cérémonie du 11 novembre.



A l'approche de Noël, les jeunes ont décidé de décorer le village. Ils ont fabriqué leurs décorations puis les ont installés dans le village.



ECOLE :

Cette année, l'école compte 83 élèves répartis ainsi :

Classe TPS/PS/MS: 22 élèves avec Mme PASCAL; classe CP/CE1 : 21 élèves avec Mme MINICHINO ;

Classe CE2/CM1: 20 élèves avec Mr CULIOLI ; classe CM1/CM2 : 20 élèves avec Mme BELLEDENT.

Cette année, Séverine FLOQUET assure l'école tous les jeudis (jour de décharge de Mme PASCAL).

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE : Repas enfant : 3.78 €.

Tarif garderie Prix forfaitaire pour le matin (07h30-08h30) et le soir (16h15-18h30)

1 enfant : 1.00 €

2 enfants : 1.50 €

3 enfants : 2.00 € (Le nombre d'enfants est le nombre d'enfants par famille (scolarisés à l'école de Prades).



Les enseignants ont retrouvé les enfants dans leurs classes respectives avec de nouveaux aménagements pour certaines classes : de nouvelles étagères ont été mises en place ; les classes maternelles et CP/CE 1 ont été équipées en informatique (ordinateurs et internet en filaire), des écrans et des vidéo projecteurs ont été installés dans les 4 classes.

Le traditionnel spectacle de Noël n'a pu avoir lieu et sera reporté au 15 avril 2022 ;

Malgré tout le Père Noël est bien passé dans toutes les classes pour distribuer cadeaux et gouters de Noël !



Commission d'action sociale :

En raison de la crise sanitaire, le traditionnel repas de fin d'année n'a pas eu lieu.

Nos aînés ont reçu, suivant leur âge, un bon d'achat de 25 € ou un colis de Noël offert par la municipalité. La commission d'action sociale offre aussi aux enfants scolarisés à l'école de Prades un bon d'achat de 15 € ; les cartes seront à retirer en mairie jusqu'au 28 février 2022.

HISTOIRE : La sériciculture à Prades

La sériciculture était très présente en Ardèche au 19e siècle.

De nombreuses maisons abritaient une magnanerie, destinée à l'élevage du vers à soie, le fameux bombyx mori.

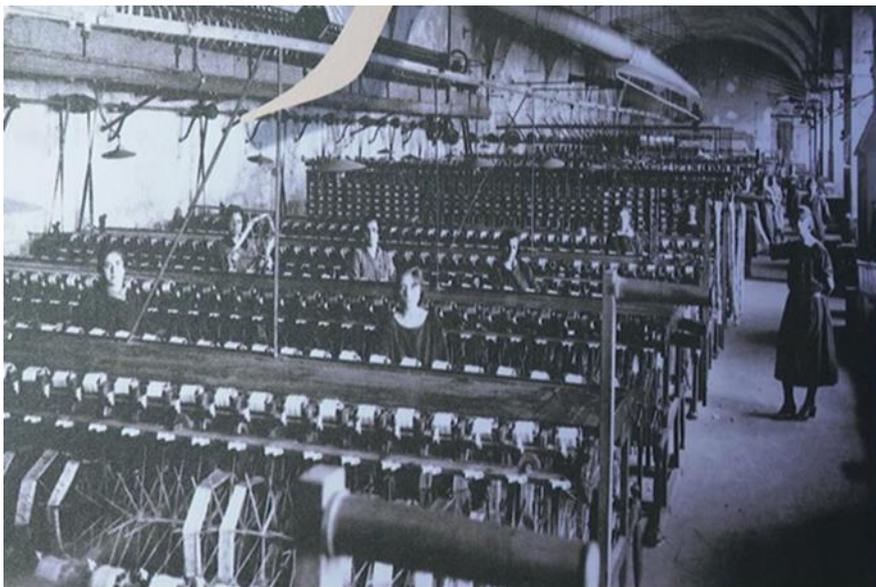
L'élevage du ver à soie intéressait non seulement les agriculteurs mais toutes les personnes qui avaient besoin d'accroître leurs ressources, retraités, rentiers, fonctionnaires...

Un petit élevage familial de 25 grammes d'œufs produisait au bout d'environ 32 jours une récolte de 50 kgs environ de cocons. Le prix du kilo de cocons étant fixé en 1943 à 80 francs payables à la livraison ; ce gain important et rapide arrivait courant juin bien avant les autres cultures. C'est le premier argent de l'année qui entre dans la maison et il est le bienvenu !

Il y avait en Ardèche environ 2 millions de mûriers en 1853 ; de 1720 à 1856, la production séricicole battait son plein, les activités liées à la soie connaissent un essor fulgurant apportant une véritable richesse dans le pays.

Cet engouement pour l'élevage des vers à soie a entraîné l'essor d'une filière industrielle: le moulinage.

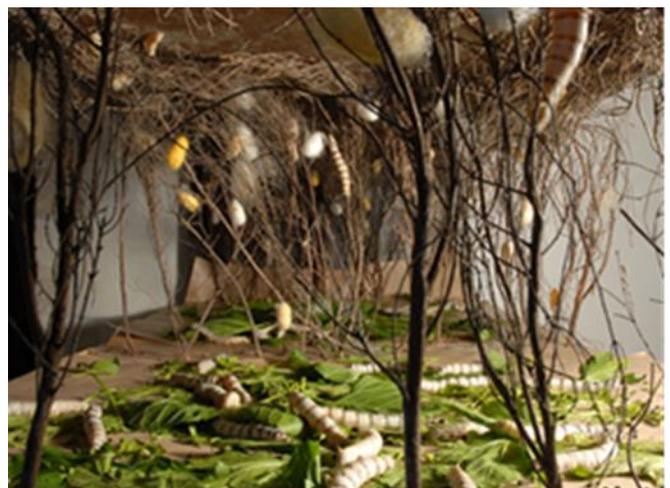
Durant l'âge d'or de la soie, plus de 400 moulins ont vu le jour en Ardèche.



La commune de Prades ne faisait pas exception avec 180 familles séricicultrices en 1897.

La sériciculture était très encadrée et organisée ; un comité d'organisation de l'industrie textile avait été créé avec des sections spéciales « sériciculture, cocons et filature » qui siégeait à Marseille.

Celui-ci avait même édité un livret sur l'élevage du ver à soie et la culture du murier destiné aux « éleveurs de vers à soie »



Le comité décidait quelle filature était habilitée à vendre des cocons frais sur la commune, pour Prades c'est auprès des textiles VEUGUERIN situés à Lyon que les sériciculteurs achetaient leurs cocons au prix de 80 francs le kilo de cocons frais. De même que la graine de ver à soie (œuf) est fournie uniquement par des établissements spécialisés contrôlés par l'état. L'éleveur doit au moment de l'achat déclarer en mairie la quantité de graines qu'il va élever.

L'élevage du ver à soie est un travail généralement confié aux femmes aux enfants aux vieillards, l'homme réservant surtout son aide pour le ramassage de la feuille au cours des 10 derniers jours

On retenait à l'avance la graine (l'œuf) mais on ne demandait la livraison que quelques jours avant la mise en incubation pour que l'éclosion coïncide avec l'apparition des feuilles sur les muriers ! ; l'incubation durant 15 jours ;

La magnanerie (local où on élève le ver) devait avoir une température comprise entre 16 et 17° et rester très propre ; les vers à soie et les feuilles de mûrier étaient disposés sur des tauliers (échafaudages de claies en bois).

Le ver à soie subit au cours de son existence larvaire 4 changements de peau appelés mues ; pour son alimentation au tout début, on estime que l'on doit donner aux vers environ 4 kgs de jeunes feuilles répartis en 4 repas puis prévoir 25 kilos, 40, 60, 90, 180 kgs de feuilles à distribuer en 4 repas ; l'appétit des chenilles est considérable avant leur maturité !

Au cours des multiples mues, la chenille augmente plus de 4 fois son poids, elle met 3 ou 4 jours pour faire son cocon et les cocons sont livrés immédiatement à la vente ; Le maire prenait un arrêté de nomination d'un peseur de cocons qui effectuait tous les jours de la semaine les pesées de cocons. En décembre, le groupement d'importation et de répartition des soies, (siège à Lyon) envoie la laine (sous forme d'écheveaux de 50 grs, au prix de 70 francs l'écheveau) à Mr le Maire chargé d'attribuer les écheveaux et encaisser les paiements des sériciculteurs de Prades.

Chaque année le ministère de l'agriculture envoyait au maire de la commune un récapitulatif des quantités et sommes gagnées par les éleveurs de vers à soie.

Au fil des années le nombre de sériciculteurs de Prades baissait, 136 en 1914, puis 96 en 1920, 49 en 1932, 30 en 1942 et il ne restait plus que 15 familles de sériciculteurs en 1956 à Prades.

L'épopée de la sériciculture a pris fin au milieu du 20ème. Une maladie, la pébrine, décime les vers à soie et la concurrence asiatique a peu à peu fait disparaître cette activité. Les produits d'Extrême-Orient viennent concurrencer la production française, ce qui entraîne la chute du prix des cocons

les agriculteurs délaissent peu à peu la culture du mûrier pour se tourner vers d'autres plantations, la vigne en particulier, notamment dans le sud Ardèche.

Peu à peu, l'industrie de la soie périclitera entraînant la fermeture des usines, favorisant l'exode rural et l'abandon des terres cultivables.

ETAT CIVIL

Les naissances :

09 février Roméo BRUCHON PENALVA
26 février Gabriel BREYSSE
20 mars Léo JIMENEZ ELGIN
30 mars Maïwenn ROUSSEAU
24 avril Tessa CHABOURLIN
09 mai Elyne MURILLON
09 juillet Scarlett FERRET JIMENEZ
06 août Lou GONTHIER
09 décembre Ellyna FUENTES
28 décembre Nélia BLACHER

Les décès :

13 janvier Geneviève PLANTEVIN
17 février Marie FARGER
24 février Jacqueline ROCHE
02 mars Michel LEXTRAIT
18 mars André GUERIN
04 juin Suzanne DARLIX
19 juin René VINCENT
19 juin Fernande LABORIE
25 juin Corentin FAYON
16 juillet Rosine FOUCHER
11 septembre Gisèle PRAT
28 octobre Micheline DURAND
20 décembre Consolation JIMENEZ

LE MOT DES ASSOCIATIONS

USPHC (Union sportive Portes des Hautes Cévennes) :

Le démarrage de cette saison a été difficile avec les contraintes sanitaires que nous avons tenu à suivre. Le nombre de licenciés s'est finalement étoffé. Par contre nous n'avons pu engager l'équipe féminine ni les U18.

Les sponsors nous ont heureusement suivi et nous tenons à les remercier.

Les résultats du début de saison laissent augurer de belles choses dans une ambiance conviviale, c'est le principal dans une association.



LE CLUB DE L'AMITIE PRADOIS:

Conjoncture sanitaire difficile mais nous tenons bon. Les règles sanitaires sont respectées.

La rentrée s'est faite le 3 septembre 2021 pour l'atelier et le 8 pour le club.

Les adhérents sont revenus un peu moins nombreux mais à la recherche de la convivialité nécessaire à la vie d'un club.

Pour cela, dès le 6 octobre, après l'assemblée générale, un goûter salé - sucré a réuni tous les membres, ce moment de retour à la normale a été apprécié de tous.

Toujours dans la tradition, la castagnade annuelle s'est déroulée le 3 novembre. Un repas était prévu le 15 décembre au bouchon ardéchois à Jaujac mais les nouvelles avancées de l'épidémie nous ont obligé à reporter ce moment de plaisir au mois de février 2022.

Parallèlement, l'activité de l'atelier se développe, une douzaine d'adhérents le fréquente régulièrement. Cette année l'atelier a participé au forum des associations, à la fête de la pomme et a organisé une expo vente les 2, 3 et 4 décembre 2021 sur la place des écoles à Prades.

Cette exposition a eu un grand succès et nous remercions tous les visiteurs et acheteurs de leur participation. Nous fêterons les rois le 12 janvier 2022. Vous pouvez vous joindre à nous. Le club est ouvert tous les mercredis de 14 à 17h30 et l'atelier le vendredi de 14 h 30 à 17h 30.

LE CLUB DE L'AMITIE PRADOIS vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et plein de bonnes choses pour 2022 et surtout de vous retrouver tous en bonne santé.





LA COMPAGNIE PAS A PAS :

Les élèves de la Compagnie Pas à Pas sont heureux de vous annoncer que leur spectacle de fin d'année aura lieu les 21 et 22 mai à l'extérieur de l'espace culturel à Prades.

Ils vous proposeront "ESCALE" un spectacle sur le thème du voyage au sens large dans des pays réels ou imaginaires.

Nous acceptons toute l'année de nouveaux élèves en Zumba, Modern Jazz ou Baby dance avec une cotisation soit à l'année, au carnet ou au ticket.

Pour tout renseignements 04-75-37-66-63 / 06-81-19-49-78 compagniepasapas@orange.fr

<http://www.compagniepasapas.com>



L'AMICALE LAIQUE DE PRADES :

L'amicale laïque est l'association des parents d'élèves de l'école publique de Prades.

Son rôle est de mettre en place des animations afin de récolter des fonds pour les projets pédagogiques des enfants tout au long de l'année scolaire.

Constitution du bureau 2021/2022 :

- DOIZE David : co-président
- BAYLE Armelle : co-présidente,
- OLLIER Aurore : co-secrétaire,
- CHARBONNIER Mélanie : co-secrétaire,
- BONNEFOY Céline : trésorière.



- Les projets pédagogiques de cette année sont :
- La participation au salon du livre à Jaujac,
- l'intervention d'auteurs en classe,
- des Ateliers en extérieur et en classe sur les bêtes de l'eau et du sol,
- en fin d'année la visite de l'école du vent à Saint Clément.



Les maternelles, les CP ainsi que les CE1 ont déjà pu participer à un spectacle au théâtre de Vals les Bains « les méchants » avec un atelier sur ce même thème en classe.

Toutes les manifestations prévues jusqu'à ce jour ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire. Pour l'année prochaine nous avons déjà prévu une vente de galettes des rois le 14/01/2022 à 16h30 devant l'école, et espérons au mois de février organiser un loto et/ou tombola, au mois de mars la soirée boom et le carnaval avec le Carmentran réalisé par l'amitié pradoise avec la traditionnelle kermesse de fin d'année scolaire en fonction de l'évolution sanitaire.

Nous en profitons pour remercier Monsieur Valette qui nous a sollicité pour tenir un stand avec ventes de sandwich et crêpes lors du marché de la pomme au mois d'octobre.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, que ce soit pour aider régulièrement ou pour un coup de pouce ponctuel.

Le bureau de l'amicale laïque de Prades.

CLUB DE GYMNASTIQUE DE PRADES:



Prades fitness vous souhaite une bonne et heureuse année 2022 et surtout très sportive.

Le club de gym vous accueille avec son dynamisme et sa bonne ambiance tout au cours de l'année à Prades (salle municipale)

Lundi : 9 h 30 – 10 h 30 STRETCHING ET GYM DOUCE

avec Emmanuel

Lundi : 19 h – 20 h TECHNIQUE CARDIO RENFORCEMENT MUSCULAIRE

avec Benedict

Mecredi: 19 h – 20 h TECHNIQUE CARDIO RENFORCEMENT MUSCULAIRE

avec Cathy

Jeudi : 9 h 30 – 10 h 30 STRETCHING ET GYM DOUCE

avec Emmanuel

COMITE DES FETES ET ANIMATIONS PRADOISES :

Toute l'équipe du CEFIP se joint à moi pour vous souhaiter en cette fin d'année nos meilleurs vœux pour 2022 : que cette nouvelle année nous apporte à tous : joies, petits et grands bonheurs, amitiés sincères, créativité... et bonne santé !

Si l'actualité sanitaire ne nous permet pas en janvier prochain de fêter les rois, comme nous l'aurions souhaité, nous vous attendons nombreux dès février et tout au long de l'année pour les festivités que nous allons essayer de concocter !

D'ores et déjà, nous prévoyons, pour les :

- 27 février : concours de soupe (à vos casseroles, Mesdames et Messieurs !) et animations enfants
- 13 mars : découverte et sensibilisation de la nature (avec la participation des enfants)
- 17 avril : autour de la musique (achat, vente, location, troc et plus si affinités ...)
- 14 et 15 mai : foire aux fromages (un régal de senteurs et de goûts !)
- 16 juillet : karaoké géant (fausses notes...juste tolérées... !)

Et bien sûr, nous reprenons tous les premiers vendredis du mois à partir de juin, et jusqu'au 2 septembre, nos vide greniers semi nocturnes !

Le CEFIP est ouvert à tous : venez rejoindre notre équipe, et n'hésitez pas à apporter vos idées. C'est avec joie que nous vous accueillerons !

Bien amicalement

La Présidente et son équipe.

ILLUMINATIONS DE NOEL A PRADES





Bonne Année !



INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédaction : Jérôme DALVERNY, élu, et services administratifs de la Mairie.

Partie « associations » rédigée sous la seule et entière responsabilité des présidents ou membres des associations.